

La lettre de la circonscription de TOUL

Numéro 6 du 10 janvier 2022

1. Protocole sanitaire

Afin de tenir compte de la situation épidémique actuelle, les règles liées notamment au protocole de contact-tracing ont été précisées.

[FAQ Covid-19 au 6 janvier 2022](#)

J'appelle plus particulièrement votre attention sur les modifications suivantes :

- précisions apportées sur les bénéficiaires du dispositif d'accueil prioritaire en cas de fermeture de classe ou d'établissement et sur la possibilité de les accueillir sur le pôle spécifique de Toul installé à compter de ce jour à l'ancienne école des Châtelets de 08h30 à 16h30 avec restauration possible le midi ou dans leur école suivant des règles précisées dans la FAQ (présentation d'un test négatif ; fréquentation de la même classe durant toute la période au cours de laquelle ils sont accueillis);
- précisions sur le contact tracing :
 - confirmation du fait que les cas intrafamiliaux ne font plus l'objet de consignes particulières ;
 - confirmation du statut de « cas contact à risque négligeable » des élèves ou personnels ayant contracté la Covid depuis moins de deux mois ; ils n'auront donc plus à s'isoler ni à se tester s'ils sont identifiés comme cas contact ;
 - gestion des cas « perlés » : le fait qu'un élève réalise à J2 ou J4 un autotest positif n'implique pas de dépister à nouveau toute la classe.
 - possibilité de recourir à des tests antigéniques en cas d'indisponibilité temporaire des auto tests en pharmacie, voire d'attestations sur l'honneur (voir message transmis par monsieur Courtois, que je remercie.

- annonce de la distribution de masques chirurgicaux aux personnels de l'éducation nationale intervenant en école dans le courant du mois de janvier

Il est précisé également, dès lors que les activités sportives en intérieur incompatibles avec le port du masque sont interdites dans le cadre du protocole de niveau 3 applicable aux écoles, les activités en piscine couverte ne sont plus possibles pour les écoliers.

Vous trouverez en PJ le nouveau protocole de contact tracing arrêté avec le Ministère en charge de la Santé avec une infographie présentant ce protocole ainsi que les nouveaux modèles d'attestation parentale et de courriers aux familles.

Par ailleurs, il est officialisé que la transmission par les établissements des listes de cas contact aux caisses primaires d'assurance maladie est suspendue.

En outre, durant le mois de janvier, les campagnes salivaires ne trouvent plus à s'appliquer.

Dernière information du jour : quand un enseignant apprend la positivité d'un élève présent la veille dans sa classe, il garde les élèves la journée et en informe les parents à la fin de la journée.

2. Visio-conférences prévues :

- a. Mardi 11 janvier à 11h45 à destination des directrices et directeurs qui le souhaitent pour répondre aux questions qui se posent suite au protocole du 06.01.2022 (lien habituel)
- b. Mardi 11 janvier à 18h00 avec les élus qui le souhaitent pour leur présenter le protocole sanitaire en vigueur et répondre à leurs interrogations.

3. Réunions reportées :

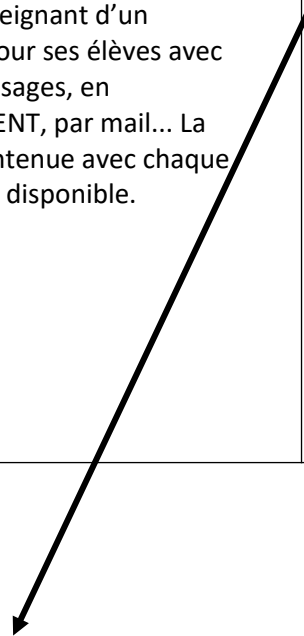
Réunion carte scolaire du 19 janvier 2022 ; elle sera substituée pour le moment par des rencontres individuelles avec les directeurs-directrices des écoles touchées par une mesure de carte

4. Organisation de la continuité pédagogique :

Voir infographie réalisée par les CPC ci-dessous (merci à elles)

Continuité pédagogique : Quand et comment ?

	<i>La continuité pédagogique = 100% en distanciel</i>	<i>La continuité pédagogique « hybride » = en présentiel et en distanciel</i>
Quand ?	En cas de confinement. La classe est fermée et il y a un enseignant, en activité, pour cette classe (titulaire ou remplaçant).	Lorsque les classes ne ferment pas. Les enseignants sont en présentiel ou en arrêt... Les élèves sont en présentiel, en isolement ou en attente de résultat de test...
Comment ?	Mise en œuvre par l'enseignant d'un programme quotidien pour ses élèves avec retours sur les apprentissages, en visioconférence, via les ENT, par mail... La communication est maintenue avec chaque famille. L'enseignant est disponible.	<p>En fonction des situations, il est important de proposer aux familles une continuité pédagogique qui permette aux enfants isolés de ne pas perdre le contact avec les apprentissages tout en préservant les enseignants qui ne peuvent pas assurer une véritable continuité pédagogique, tout en étant en classe ou en arrêt.</p> <p>→ Nous vous proposons, ici, une ligne de conduite qui pourrait permettre une cohérence sur notre circonscription et au sein des équipes, à destination des familles.</p> <p>1 / Se concerter, en équipe, pour adopter les mêmes modalités globales d'accompagnement au sein de l'école. 2 / Informer les familles des modalités d'accompagnement dans les apprentissages retenus en cas d'absence pour un élève ou pour un enseignant.</p>



Situations	Propositions / Ressources
Un ou plusieurs élève(s) de ma classe est/sont absents pour isolement ou en attente de résultats... L'enseignant est en classe avec les autres élèves.	<ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant fait classe avec les élèves présents. - <u>Les élèves positifs au COVID</u>, comme pour toute autre maladie, sont informés des exercices faits en classes et peuvent se voir communiquer les mêmes documents que ceux distribués en classe. Les devoirs à faire sont également communiqués. - <u>Les élèves « cas contacts »</u>, sont informés des exercices faits en classes et peuvent se voir communiquer les mêmes documents que ceux distribués en classe. Les devoirs à faire sont également communiqués. L'enseignant propose en plus, des ressources* pour maintenir la continuité pédagogique.
L'enseignant est en arrêt – Il y a un remplaçant	Le remplaçant fait classe aux élèves. L'enseignant est en arrêt donc il ne fait pas de distanciel.
L'enseignant est en arrêt – La classe est fermée car il n'y a plus de moyen de remplacement.	L'enseignant est en arrêt donc il ne fait pas de distanciel. L'école propose, des ressources* pour maintenir la continuité pédagogique.

*Ressources :

Les ressources proposées doivent pouvoir se faire en autonomie au sein des familles.

Ni l'enseignant en classe ou en arrêt, ni les autres collègues de l'école ne doivent avoir à faire de corrections ou de retours sur le travail effectué.

- « Ma classe à la maison » CNED
- La maison Lumni
- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1989/continuite-pedagogique-dans-le-premier-degre>
- Site de la circo : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-circos/ientoul/spip.php?article2097>
- Ressources via CANOPE : <https://www.reseau-canope.fr/service/des-ressources-canope-pour-bien-preparer-lannee.html>
- Mes cours en solo : <https://edu.tactileo.fr/sso/logon/mescoursensolo>